|  |
| --- |
| **MARCHES PUBLICS DE SERVICES**  **Marché n° 2025099**  **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP**)  **Le pouvoir adjudicateur :**  CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L’IMAGE ANIMEE (CNC)  291 boulevard Raspail  75675 Paris cedex 14  Objet du marché :  Le présent marché a pour objet la **location et la gestion logistique d’appartements** destinés à héberger les équipes et intervenants extérieurs du Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC) lors du Festival de Cannes. |

[ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE 3](#_Toc212026675)

[1.1. Objet du marché 3](#_Toc212026676)

[1.2. Allotissement 3](#_Toc212026677)

[ARTICLE 2 - CONTEXTE 3](#_Toc212026678)

[2.1. Présentation du CNC 3](#_Toc212026679)

[2.2. Présentation du contexte de passation du marché 3](#_Toc212026680)

[2.3. Volumétrie estimative 4](#_Toc212026681)

[ARTICLE 3 - PRESTATION FORFAITAIRE ATTENDUE 4](#_Toc212026682)

[3.1. Location des appartements 4](#_Toc212026683)

[3.1.1. Studios ou équivalent 4](#_Toc212026684)

[3.1.2. 2 pièces ou équivalents 5](#_Toc212026685)

[3.1. Prestations associées 6](#_Toc212026686)

[ARTICLE 4 - PRESTATIONS EXECUTEES A BONS DE COMMANDE 6](#_Toc212026687)

[4.1. Location des appartements supplémentaires 6](#_Toc212026688)

[4.1.1. Description des appartements attendus 6](#_Toc212026689)

[4.1.1.1. Studios 7](#_Toc212026690)

[4.1.1.2. 2 pièces 7](#_Toc212026691)

[4.1.1.3. 3 pièces 7](#_Toc212026692)

[4.1.1.4. Délai de disponibilité des appartements listés dans le BPU 8](#_Toc212026693)

[4.1.1.5. Délai d’actualisation des appartements listés dans le BPU 8](#_Toc212026694)

[4.1.2. Prestations de ménage et d’entretien des appartements 8](#_Toc212026695)

[4.1.2.1. Prestation de ménage simple 8](#_Toc212026696)

[4.1.2.2. Prestation de ménage simple avec changement du linge 8](#_Toc212026697)

[4.1.2.3. Prestation de ménage pour changement d’occupant 8](#_Toc212026698)

[4.1.2.4. Prestation de ménage de sortie 9](#_Toc212026699)

[ARTICLE 5 - DISPOSITIONS COMMUNES 9](#_Toc212026700)

[5.1. Localisation 9](#_Toc212026701)

[5.2. Durée de location 9](#_Toc212026702)

[5.3. Gestion des locations d’appartements 9](#_Toc212026703)

[5.4. Préparation de l’appartement 9](#_Toc212026704)

[5.5. Mise à disposition des appartements 9](#_Toc212026705)

[5.6. Intendance, maintenance et relogement 10](#_Toc212026706)

[5.7. Gestion de la taxe de séjour et autres 10](#_Toc212026707)

# **OBJET DU MARCHE**

## Objet du marché

Le présent marché a pour objet la location et la gestion logistique d’appartements destinés à héberger les équipes et intervenants extérieurs du Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC) lors du Festival de Cannes.

## Allotissement

Le présent marché n’est pas alloti

# **CONTEXTE**

## Présentation du CNC

Créé en 1946, le Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC) est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité juridique et de l’autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture.

Les missions principales du CNC sont :

* La réglementation ;
* Le soutien à l'économie du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia ;
* La promotion du cinéma et de l'audiovisuel et leur diffusion auprès de tous les publics ;
* La protection et la diffusion du patrimoine cinématographique.

Le CNC a deux sites :

* Le site de Paris situé au 291 boulevard Raspail à Paris dans le 14e arrondissement (75014) ;
* Le site de Bois-d’Arcy situé au 7 bis Rue Alexandre Turpault à Bois-d’Arcy (78390).

## Présentation du contexte de passation du marché

Le Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC) organise chaque année pendant le Festival de Cannes, un cycle de conférences, ainsi qu’un grand nombre de rendez-vous professionnels sur son espace dédié (situé plage du Gray d’Albion).

Dans ce cadre, le CNC doit prendre en charge les équipes concernées pour la bonne organisation de l’événement ainsi que certains partenaires, intervenants et institutionnels invités à participer aux conférences

Afin de répondre à ces besoins d’hébergement et de garantir une qualité de service conforme aux standards attendus lors d’un tel événement, le CNC doit disposer d’appartements meublés situés à proximité immédiate du Palais des Festivals.

Le présent marché a donc pour objet de sélectionner un prestataire capable de :

* Proposer une offre de location d’appartements adaptée en nombre et en localisation,
* Assurer l’intendance complète de ces logements (ménage, linge, gestion des imprévus),
* Garantir la disponibilité et la continuité de service tout au long du festival (Gestion des incidents, relogement le cas échéant…).

Le marché comprend une partie forfaitaire comprenant la location d’un ensemble d’appartements et les prestations associées, y compris le pilotage général du marché pour la partie forfaitaire et à bons de commande. Le détail des prestations est défini à l’art. 3 du présent CCTP.

Le marché comprend une partie à bons de commande pour la location d’appartements supplémentaires et la réalisation des prestations associées de ménage et de linge. Le détail des prestations est défini à l’art 4 du présent CCTP.

Les dispositions communes à la partie forfaitaire et à bons de commandes sont présentées à l’art. 6 du présent CCTP.

## Volumétrie estimative

A titre informatif et non contractuel, le volume annuelle de prestations (partie forfaitaire et à bons de commande incluse) est estimé à :

* Le nombre d’appartement à louer est estimé à 36 répartis comme suit :
  + Studios : 17
  + 2 pièces : 18
  + 3 pièces : 1
* Le nombre d’intervention de ménage est estimé comme suit :
  + Ménage de sortie :
    - Studios : 17
    - 2 pièces : 18
    - 3 pièces : 1
  + Ménage intermédiaire :
    - Ménage simple : 105
    - Ménage simple avec changement de linge : 11
    - Ménage complet + linge pour changement d’occupant : 24

# **PRESTATION FORFAITAIRE ATTENDUE**

La partie forfaitaire du présent marché correspond à la location de 10 appartements pour la durée du Festival de Cannes, la réalisation des prestations associées ainsi que le pilotage général de l’ensemble du marché comme indiqué ci-dessous.

## Location des appartements

### Studios ou équivalent

Le Titulaire propose 5 appartements de type studios ou équivalent répartis comme suit :

* 3 appartements dans un périmètre à moins de 15 mn minutes à pied du palais des Festivals
* 2 appartements ou équivalent dans un périmètre à moins de 20 mn minutes à pied du palais des Festivals

Chaque appartement doit répondre aux caractéristiques suivantes :

* Taille : minimum 15m². Il peut s’agir d’un studio. Il peut accueillir deux personnes au maximum (lit double).
* Equipement : L’appartement doit à minima proposer :
  + Un accès wifi
  + Une machine à laver
  + Réfrigérateur
  + Sèche-cheveux
  + Cafetière à capsule
  + Table et fer à repasser
  + Miroir

### 2 pièces ou équivalents

Le Titulaire propose 5 appartements de type 2 pièces ou équivalent répartis comme suit :

* 1 appartement de 25 m² minimum dans un périmètre à moins de 15 mn minutes à pied du palais des Festivals
* 3 appartements de 30 m² minimum dans un périmètre à moins de 15 mn minutes à pied du palais des Festivals
* 1 appartement de 25 m² minimum dans un périmètre à moins de 20 mn minutes à pied du palais des Festivals

Les appartements doivent répondre aux caractéristiques suivantes :

* Appartement de 25 m² :
  + Taille : minimum 30 m². Il doit s’agir d’un appartement 2 pièces, avec la chambre séparée de la pièce de vie
  + Caractéristiques : L’appartement doit être en mesure de proposer un couchage d’appoint complémentaire. Il peut donc accueillir 4 personnes au maximum (lit double + canapé lit).
  + Equipement : L’appartement doit à minima proposer :
    - Un accès wifi
    - Une machine à laver
    - Réfrigérateur
    - Sèche-cheveux
    - Cafetière à capsule
    - Table et fer à repasser
    - Miroir
* Appartement de 30 m² :
  + Taille : minimum 30 m². Il doit s’agir d’un appartement 2 pièces, avec la chambre séparée de la pièce de vie
  + Caractéristiques : L’appartement doit être en mesure de proposer un couchage d’appoint complémentaire. Il peut donc accueillir 4 personnes au maximum (lit double + canapé lit).
  + Equipement : L’appartement doit à minima proposer :
    - Un accès wifi
    - Une machine à laver
    - Réfrigérateur
    - Sèche-cheveux
    - Cafetière à capsule
    - Table et fer à repasser
    - Miroir

## Prestations associées

Le titulaire prend en charge les prestations associées au pilotage du marché et à la location des appartements.

Les prestations associées comprennent notamment les prestations définies à l’article 5 du présent CCTP :

* Gestion des locations d’appartements ;
* Préparation des appartements ;
* Intendance, maintenance et relogement ;
* Gestion de la taxe de séjour.

# **PRESTATIONS EXECUTEES A BONS DE COMMANDE**

La partie à bons de commande du présent marché a pour objet :

* La location d’appartements supplémentaires afin de répondre aux besoins variables du CNC lors du Festival de Cannes ;
* Ainsi que la réalisation de prestations de services additionnelles relatives au ménage ou à l’entretien des appartements loués.

Les prestations seront commandées par émission de bons de commande.

## Location des appartements supplémentaires

Le titulaire propose un ensemble d’appartements, décrits dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Pour chaque appartement, le titulaire doit proposer un kit de linge de maison complet : drap / couvertures / serviettes de bains, etc. qu’il doit être en mesure de réapprovisionner dans le cadre des prestations de ménage.

Chaque appartement y figure sous la forme d’une ligne distincte précisant notamment :

* Sa localisation,
* Sa surface, sa capacité d’accueil et sa configuration,
* Son niveau d’équipement,
* Sa classe énergétique (DPE),
* Le prix unitaire de location TTC par période.

Le Titulaire met à jour la liste en fonction des disponibilités et peut dans ce cadre ajouter ou retirer des appartements dans les conditions définies au CCAP. La liste et le prix des appartements est mis à jour en conséquence à tout moment.

Lorsque le CNC souhaite louer un ou plusieurs appartements, il notifie au Titulaire le bon de commande correspondant.

### Description des appartements attendus

Le titulaire propose le nombre d’appartement définie dans le BPU pour chacune des catégories suivantes.

#### Studios

Le titulaire propose des studios d’a minima 10, 15, 25 et 30 m² disposant a minima des équipements suivants :

* Un accès wifi
* Une machine à laver
* Réfrigérateur
* Sèche-cheveux
* Cafetière à capsule
* Table et fer à repasser
* Miroir

Les studios peuvent accueillir deux personnes au maximum (lit double)

#### 2 pièces

Le titulaire propose des 2 pièces de 30 m² minimum disposant a minima des équipements suivants :

* Un accès wifi
* Une machine à laver
* Réfrigérateur
* Sèche-cheveux
* Cafetière à capsule
* Table et fer à repasser
* Miroir
* Couchage d’appoint

Les appartements deux pièces peuvent donc recevoir 4 personnes au maximum (lit double + canapé lit).

#### 3 pièces

Le titulaire propose des 2 pièces de 30 m² minimum disposant a minima des équipements suivants :

* Un accès wifi
* Une machine à laver
* Réfrigérateur
* Sèche-cheveux
* Cafetière à capsule
* Table et fer à repasser
* Miroir
* Couchage d’appoint
* Deux chambres non communicantes

Les appartements trois pièces peuvent recevoir 6 personnes au maximum (2 lits doubles + canapé lit).

#### Délai de disponibilité des appartements listés dans le BPU

Le Titulaire s’engage à maintenir les appartements proposés à la location par le CNC jusqu’à la date indiquée dans le BPU dans la colonne « Date limite de disponibilité ».

#### Délai d’actualisation des appartements listés dans le BPU

A l’expiration du délai de disponibilité, le Titulaire s’engage à remplacer l’appartement par un autre, de qualité équivalente, jusqu’à la date indiquée dans le BPU dans la colonne « Date limite d’actualisation ». Localisation géographique.

### Prestations de ménage et d’entretien des appartements

#### Prestation de ménage simple

La prestation comprend notamment :

* L’entretien courant d’un appartement occupé : dépoussiérage, nettoyage des sols, sanitaires, cuisine, vidage des poubelles, aération et contrôle général ;
* Le matériel et les consommables nécessaires au nettoyage (aspirateur, serpillère, produits ménagers, sacs poubelles, etc.) ;
* Le renouvellement des consommables et produits d’hygiènes destinés aux occupants : sac poubelles, papier toilette, savon, etc

Le Titulaire peut proposer un prix variable en fonction du type d’appartement dans le BPU.

#### Prestation de ménage simple avec changement du linge

La prestation comprend notamment :

* L’entretien courant d’un appartement occupé : dépoussiérage, nettoyage des sols, sanitaires, cuisine, vidage des poubelles, aération et contrôle général ;
* Le matériel et les consommables nécessaires au nettoyage (aspirateur, serpillère, produits ménagers, sacs poubelles, etc.) ;
* Les consommables et produits d’hygiènes destinés aux occupants : sac poubelles, papier toilette, savon, etc.
* Le changement du linge de l’ensemble des occupants de l’appartement incluant notamment :
  + Draps
  + Taies
  + Serviettes de bains
  + Serviettes de cuisine
  + Torchons

Le Titulaire peut proposer un prix variable en fonction du type d’appartement dans le BPU.

#### Prestation de ménage pour changement d’occupant

La prestation comprend notamment :

* L’entretien courant d’un appartement occupé : dépoussiérage, nettoyage des sols, sanitaires, cuisine, vidage des poubelles, aération et contrôle général ;
* Le matériel et les consommables nécessaires au nettoyage (aspirateur, serpillère, produits ménagers, sacs poubelles, etc.) ;
* Les consommables et produits d’hygiènes destinés aux occupants : sac poubelles, papier toilette, savon, etc.
* Le changement du linge de l’ensemble des occupants de l’appartement incluant notamment :
  + Draps
  + Taies
  + Serviettes de bains
  + Serviettes de cuisine
  + Torchons
* Nettoyage approfondi des sanitaires, cuisine, électroménager, vitres et surfaces.

Le Titulaire peut proposer un prix variable en fonction du type d’appartement dans le BPU.

#### Prestation de ménage de sortie

Nettoyage intégral de l’appartement en fin de période d’occupation : ménage complet, désinfection, détartrage, nettoyage du réfrigérateur, fours, placards, vitres et sols.

Le Titulaire peut proposer un prix variable en fonction du type d’appartement dans le BPU.

# **DISPOSITIONS COMMUNES**

Les présentes dispositions s’appliquent à la partie forfaitaire et à la partie à bons de commande.

## Localisation

Les appartements définis aux articles 4.2 et 4.3 ci-dessous sont situés à moins de 15 minutes ou moins de 20 minutes à pied du [Palais des Festivals et des Congrès de Cannes](https://www.google.com/search?sca_esv=f3d4f0bd708342fc&rlz=1C1GCEB_enFR912FR912&sxsrf=AE3TifOa_YChoHP-TC0xfiDhxP5NXxlGSg:1760949246679&q=Palais+des+Festivals+et+des+Congr%C3%A8s+de+Cannes&si=AMgyJEtRPX4ld4pdQeltMBlsXK6YnLg9be4xryEBJwXFHLOO-LT7fTBO3zgqClMNNCdZGMrKMbgwNTWZeedICSI_Pk7P9_LXN_S7ZjFwCEPJNfRrZY6_HqaPAuq2f1cD6_rfrj3QsM7nZmIhea-Ex1F7swLnE0rgzA%3D%3D&sa=X&ved=2ahUKEwiulsOSr7KQAxXIbaQEHfIDCZ0Q_coHegQIMhAB), [1 Bd de la Croisette, 06400 Cannes](https://www.google.com/maps/place/data=!4m2!3m1!1s0x12ce8191f03733bb:0xafb954664bccc079?sa=X&ved=1t:8290&ictx=111).

## Durée de location

Les appartements définis à l’article 4.2 ci-dessous sont loués pour la période du 10 au 24 mai 2026 inclus dès la notification du marché.

Les appartements définis au 4.3 ci-dessous sont loués pour la période du 10 au 24 mai 2026 inclus à compter de la notification du bon de commande correspondant.

## Gestion des locations d’appartements

Le Titulaire assure les prestations suivantes :

* Gestion des baux de courte durée, assurances ;
* Gestion des arrivées et départs (remise/collecte des clés).

## Préparation de l’appartement

Pour chaque appartement, le titulaire doit proposer un kit de linge de maison complet : drap / couvertures / Serviettes de bains, etc. qu’il doit être en mesure de réapprovisionner dans le cadre des prestations de ménages.

Les prestations de ménage, sont prévues au BPU.

## Mise à disposition des appartements

Le Titulaire remet l’ensemble des clefs des appartements à un agent du CNC sur Cannes.

La date et l’heure de remise des clefs est définie par le CNC avec un délai de préavis de 5 jours.

La date de remise des clefs peut être un samedi ou un dimanche.

A titre informatif et non contractuel, la date prévisionnelle de remise des clefs est le dimanche 10 mai 2026 à 15h30.

## Intendance, maintenance et relogement

Le Titulaire assure les prestations suivantes :

* Gestion des imprévus techniques (plomberie, électricité, Wi-Fi, électroménager).
* Mise à disposition d’un interlocuteur unique 24h/24, présent sur Cannes pendant toute la période notamment en cas d’urgence ou d’imprévus

Le titulaire s’engage à assurer la continuité du service même en cas de problème dans un appartement (solution de relogement immédiate).

La solution de relogement doit être dans un appartement de standing égal ou supérieur et ne doit pas engendrer de surcoût pour le CNC.

## Gestion de la taxe de séjour et autres

Le Titulaire est chargé, pour le compte du CNC, de la **gestion complète de la taxe de séjour** due par les occupants hébergés dans les appartements ainsi que de la gestion de tout autre taxe lié à l’occupation des appartements (Taxe additionnelle régionale…).

À ce titre, le Titulaire assure :

* la collecte et le calcul de la taxe de séjour et autres pour chaque occupant, en fonction de la durée effective de son séjour ;
* la tenue à jour du registre des arrivées et départs, afin de garantir la fiabilité des données de perception ;
* la déclaration et le reversement des montants collectés à la collectivité compétente, dans le respect des obligations réglementaires ;
* la transmission au CNC, à l’issue de l’opération, d’un rapport récapitulatif précisant les montants collectés et reversés.

Le Titulaire s’engage à assurer la conformité réglementaire de l’ensemble des opérations liées à la taxe de séjour et aux autres taxes, à garantir la traçabilité des montants perçus, et à informer sans délai le CNC de toute anomalie ou réclamation relative à cette gestion.